



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 30 janvier 2025

Monsieur le Président du Conseil supérieur de l'éducation,
Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Commençons tout d'abord par célébrer nos victoires.

L'acte 1 du choc des savoirs recule et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est le fruit d'une forte et puissante mobilisation de la communauté éducative, qui, quasiment d'une seule voix, s'est exprimée pour dire non à cette école du tri et de la division préparant une société toujours plus divisée.

Rappelons, martelons, que l'école de la République doit avoir les moyens et l'ambition de rassembler et de permettre à tous les enfants de se rencontrer et de se construire ensemble.

Nous pensons que la voix de notre fédération FCPE et des parents puissamment mobilisés a contribué à ce recul du choc des savoirs. L'exploration de la voie de droit au Conseil d'Etat par notre fédération et d'autres organisations a contribué à figer les positions et c'est tant mieux.

A propos des textes examinés ce jour en CSE, la FCPE souhaite alerter sur le niveau de pression que va subir le collège, qui est déjà sous haute tension.

Après l'adage bien connu « il faut souffrir pour être beau » voici « il faut souffrir pour réussir ». On ajoute une pression supplémentaire sur les élèves du collège avec un poids du contrôle terminal au brevet accru et calqué sur celui du baccalauréat. Le taux d'échec au brevet risque d'augmenter, touchant plus particulièrement les élèves les plus en difficulté.

Ces nouvelles mesures interviennent sans alléger les effectifs pléthoriques dans les classes, avec toujours des enseignants non remplacés... Aucun enseignement n'est tiré de la pression engendrée par la réforme du lycée, des enfants qui n'en peuvent plus et qui craquent et des personnels obligés de s'adapter en permanence.

Autre sujet de désaccord, la remise en cause du socle commun de connaissances, de compétences et de culture auquel notre fédération est fortement attachée. Les points attestant de la maîtrise du socle sont en effet remplacés par des notes évaluant l'ensemble des enseignements disciplinaires.

Or, le socle commun a du sens, c'est ce qui peut faire réussir tous les élèves. Un domaine de compétences n'est jamais le reflet d'un seul savoir disciplinaire, ce qui ne sera pas le cas pour la moyenne des moyennes des notes de la classe de 3^e.

Le recul sur cette évaluation par compétences ne va pas dans le bon sens et nie ce que disent les sciences de l'éducation à ce sujet. Nous voterons donc contre cette mesure.

Il est également prévu dans ces projets de texte que le diplôme national du brevet sera désormais évalué sur le seul programme de la classe de 3^e et non plus sur le programme du cycle 4. Ici encore, notre fédération FCPE s'opposera à cette remise en cause de la logique de cycles.

La pédagogie de cycles permet de mieux respecter les différents rythmes d'apprentissage. Pour la FCPE, les cycles doivent rester la référence pour l'organisation de toute la scolarité obligatoire, à l'école élémentaire comme au collège.

Enfin, si nous nous réjouissons de l'abandon du DNB couperet pour l'entrée au lycée, nous ne comprenons pas que l'expérimentation de la classe de prépa seconde perdure une année supplémentaire.

Nous concluons ce propos par notre colère d'avoir vu une collégienne arrêtée en Moselle au sein même de son établissement scolaire. Mais quel scandale ! Nous prenons note du rappel à l'ordre de la ministre mais nous sommes néanmoins choqués qu'une telle situation ait pu se produire.

Je vous remercie de votre écoute.